

Question de Mme Kattrin Jadin à la ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture sur "l'organisation d'un examen en allemand pour le niveau C de l'AFSCA" (n° 8024)

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le Président, Madame la Ministre, en réponse à une question écrite que j'avais introduite le 9 novembre 2011 concernant l'organisation d'un examen en allemand pour le niveau C, vous m'écriviez que l'organisation d'une sélection germanophone pour les agents de l'AFSCA n'a jamais été envisagée compte tenu du nombre peu élevé de places vacantes. Mais vous ajoutiez qu'il était possible de participer aux sélections comparatives en langue française. L'allemand est aussi une langue officielle de la Belgique et les agents germanophones de l'AFSCA sont fortement désireux de pouvoir passer ces examens dans leur langue maternelle. Ils sont souvent recrutés sur la base de leur diplôme. Pour certains, il s'agit seulement d'un diplôme valorisant les humanités. À terme, ils espèrent être nommés au même titre que leurs collègues néerlandophones et francophones. Madame la Ministre, je souhaiterais connaître les raisons autres que purement pratiques qui empêcheraient l'organisation d'un examen en allemand pour les agents germanophones de l'AFSCA.

Sabine Laruelle, Ministre:

Madame Jadin, pour pouvoir être nommé agent de l'État, il faut – entre autres conditions – réussir une sélection comparative. Celle-ci est organisée par le Selor en se fondant sur une description de fonction et un profil de compétence; elle conduit à un classement de lauréats. L'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire compte actuellement trois agents contractuels germanophones: un assistant administratif de niveau C, un assistant technique-contrôleur de niveau C ainsi qu'un inspecteur de niveau A. À partir de cette situation, il faudrait organiser trois sélections comparatives en vue de donner une chance à chacun d'eux d'être nommé à titre définitif, vu qu'ils n'ont ni la même fonction ni le même profil de compétence. Cependant, au vu du faible nombre de places vacantes, chacune de ces sélections ne pourrait compter au maximum que cinq lauréats. Compte tenu de l'objectivité avec laquelle ces sélections sont organisées et vu le nombre très restreint de lauréats qui peuvent être retenus, l'Agence ne peut absolument pas garantir que les agents contractuels actuellement en service seraient choisis à l'issue de la sélection. Une autre possibilité, c'est l'organisation, sur initiative du Selor, d'une ou plusieurs sélections comparatives germanophones avec des fonctions génériques pour l'ensemble des services publics fédéraux et pour les organismes d'intérêt public. Ainsi, chaque entité pourrait organiser une épreuve complémentaire, ce qui donnerait à nos agents une plus grande chance d'être nommés à titre définitif. Le faire uniquement pour l'AFSCA, cela n'a pas de sens et cela risque d'aboutir à ce que les trois agents qui sont concernés aujourd'hui ne puissent pas être nommés et je suppose que cela n'est pas le sens de la question.

Kattrin Jadin (MR):

Madame la Ministre, je ne vous cache rien si je vous dis que cela vient aussi des agents concernés qui souhaitent trouver des moyens leur permettant d'obtenir une nomination au sein de l'AFSCA. Je vois que différentes pistes sont envisageables. Il serait intéressant d'examiner avec votre collègue M. Bogaert la manière de procéder. Je lui ai déjà posé plusieurs questions à ce sujet et donc, je risque de continuer quelque peu à vous embêter avec ce problème. Je vous remercie.